

COVID, LES BONNES ATTITUDES

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Nous vous invitons à consulter un médecin avant le retour en classe de votre enfant.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque **ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire. Ils en informent le responsable d'établissement.**

Les élèves se mettront en contact avec leur CPE et professeurs pour les devoirs via l'ENT.

Les élèves venant de réaliser un test PCR **ne doivent pas se rendre dans l'établissement en attendant les résultats.**

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Le maintien de la distanciation physique

Dans les espaces clos (salles de classe, CDI, réfectoires, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés ci-dessous, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux, si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon à l'air libre. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant chaque repas (après avoir jeté ou rangé son masque sale) ;
- après être allé aux toilettes ;
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

Le port du masque :

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Les personnels ainsi que les lycéens portent OBLIGATOIREMENT un masque. Pour rappel, celui-ci doit impérativement couvrir le nez et la bouche.

Constatant que le port du masque n'est pas respecté partout au sein de l'établissement, des sanctions pourront être envisagées pour les élèves concernés.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Nous vous conseillons de leur en préparer 3 pour la journée (tant pour les masques chirurgicaux que grand public). Pour rappel, les masques doivent être changés toutes les 4h.

1 masque pour le matin, 1 pour l'après midi juste après le repas, 1 en plus au cas où un des deux soit humide, déchiré, tombé par terre etc.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Quelques objets conseillés pour accompagner votre enfant au lycée :

- **Masque grand public (en prévoir 3/jour)**
- **2 pochettes individuelles pour les masques « propres » et « sales » (idée : type sac congélation à zip)**
- **Un paquet de mouchoirs jetables (des poubelles sont à disposition dans l'établissement)**
- **Une petite bouteille d'eau**
- **Son matériel scolaire (aucun échange de matériel entre élèves)**